

SYNDICAT NATIONAL DES DOUANES - FO



APPEL DE COTISATION ACTIFS

ANNEE 2020

SECTION DE :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

GRADE : ECHELON : INDICE :

AFFECTATION

COURRIER A ADRESSER A MON (cocher la case utile)

DOMICILE

tel : adresse e-mail :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

tel : adresse e-mail :

BAREME DES COTISATIONS DES AGENTS EN ACTIVITE

PALIER	INDICES MAJORES	TOTAL A REGLER AU TRESORIER en Euros COTISATION DE BASE + TIMBRES UD
A1	735 et plus	198
A2	640 à 734	186
B	556 à 639	170
C	462 à 555	157
D	380 à 461	135
E	338 à 379	117
F	306 à 337	103
G	283 à 305	90
H	≤ 282	80
I(*)	TOUS INDICES	gratuit

La cotisation sert de base de calcul au financement du syndicat. Les agents placés en service à temps partiel versent une cotisation calculée au prorata du temps de travail. Un abattement de 50% est accordé sur le montant de la cotisation pour les agents en CLM et CLD. Tarifs spécial pour les élèves externes et les primo-affectés en douanes (voir bulletin adhésion nouvel adhérent). Les agents détachés demeurent gérés par le Bureau National jusqu'à leur intégration dans leur nouvelle administration.

Adresse : 46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS - 01 47 70 31 21

Courriel : fodouanes@gmx.fr - site internet : www.fodouanes.fr

Conformément à nos statuts, les timbres UD sont obligatoires ; ils donnent droit à la délivrance de la carte confédérale. Celle-ci assure la couverture de ton activité syndicale et te permet d'accéder aux services de l'AFOC. La cotisation UD, qui permet le financement des structures départementales et confédérales, est incluse dans le montant total de la cotisation. Comme les taux des cotisations de chaque Union Départementale sont différents, il appartient au trésorier général de commander les timbres UD correspondant à l'implantation territoriale des adhérents.

(*) Le palier I correspond à une dispense de paiement pour tous les agents se trouvant dans l'une des positions statutaires suivantes : SLD, Congés Parental, CST, disponibilité.

REGLEMENT DE LA COTISATION 2020

PALIER :	INDICE MAJORE :	MONTANT ANNUEL :
DONS :		MONTANT :
CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR ACTIONS DIVERSES :		MONTANT :
REVERSEMENT JOURNEE(S) DE GREVE :		MONTANT :
MONTANT TOTAL DU VERSEMENT :		MONTANT :

MODE DE REGLEMENT :

- **Par chèque bancaire**, établi à l'ordre du SND FO, à envoyer au bureau national, 46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS. *Je préfère régler ma cotisation* : En 1 fois (chèque joint) En deux ou trois fois (indiquer les dates d'encaissement souhaitées pour les 2 ou 3 chèques joints)
- **Par virement** (unique ou fractionné, 3 fractions maximum) : nous contacter par mel pour envoi du RIB (fodouanes@gmx.com ou pascale.brizio@douane.finances.gouv.fr)
- **Par prélèvement** (unique ou fractionné, 3 fractions maximum) : nous contacter par mel

FAIT àLe.....

SIGNATURE

RECEVEZ - VOUS	L'ESSOR	OUI	NON
	FO MAGAZINE	OUI	NON
	LA NOUVELLE TRIBUNE	OUI	NON
	LES CIRCULAIRES	OUI	NON

DEDUCTION FISCALE	Crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation dans la limite de 1% du revenu imposable. Un reçu fiscal à produire aux impôts est fourni par le syndicat.